



[Vigilance atmosphérique](#)

Suivi des épisodes de pollution de l'[air ambiant](#) et des procédures préfectorales mises en oeuvre

Le LCSQA a été chargé par le ministère de la transition écologique et solidaire de développer une application, appelée "*Vigilance Atmosphérique*" afin de collecter, gérer et diffuser **en temps réel** les informations relatives aux prévisions des épisodes de pollution de l'[air ambiant](#) et aux procédures préfectorales mises en oeuvre lors de ces épisodes.

Les procédures sont déclenchées selon un **cadre réglementaire**⁽¹⁾ par décision des préfets des départements concernés.

L'ensemble des informations renseignées sur « *Vigilance atmosphérique* » est basé sur les données produites quotidiennement par les Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air ([AASQA](#)) pour les jours J et J+1 et concerne **l'ensemble du territoire national (France métropolitaine et outre-mer)**.

Ces données de prévision doivent être saisies dans l'outil avant midi du jour J pour que le représentant de l'Etat dans le/s département/s concerné/s puisse enclencher la procédure adaptée dans les plus brefs délais.

Avertissement :

Vigilance est une application déclarative qui permet de connaître et de visualiser en temps réel les déclarations d'épisodes et procédures en cours sur le territoire national. Aucune correction n'est effectuée a posteriori et donc sont également déclarés des épisodes prévus par erreur, ou à l'inverse ne sont pas déclarés des épisodes manqués et constatés au-delà du jour J+1. Ainsi, les données analysées ne sont-elles pas représentatives des épisodes réels ni ne décrivent l'exhaustivité de ces épisodes.

Pour un état complet des épisodes qui se sont réellement produits, l'article 15 de l'arrêté du 7 avril 2016 modifié fait obligation aux [AASQA](#) de publier un bilan annuel mentionnant le nombre de dépassements survenus, le nombre de ces dépassements qui ont été prévus ainsi que le nombre de dépassements qui ont été prévus mais n'ont pas été confirmés par l'observation.

[Lire le guide de gestion des épisodes de pollution \(RTN\)](#)

[Cartes des épisodes de pollution à consulter le jour J pour les jours J et J+1](#)

Les types d'épisodes de pollution sont identifiés par un code couleur :

- vert = pas de dépassement de seuil
- orange = dépassement du [seuil d'information](#) et de recommandation
- orange foncé = dépassement persistant du [seuil d'information](#) et de recommandation
- rouge = dépassement du [seuil d'alerte](#)

Pour mieux comprendre

Pour la consultation des cartes le jour J, la couleur orange foncé met en évidence un dépassement du seuil information recommandation pour les jours J et J+1 (épisode persistant sur deux jours). Cependant, si la carte du jours J+1 est consultée le jour J, ne sachant pas si l'épisode sera persistant le jour J+2 la couleur est orange, cela ne signifie pas forcément une amélioration de la situation.

[Cartes des procédures préfectorales à consulter le jour J pour les jours J et J+1](#)

Lorsqu'une procédure préfectorale est déclenchée, un pictogramme ainsi qu'un code couleur sont identifiés sur la carte :

- vert = aucune procédure
- orange = procédure d'information et recommandation
- rouge = procédure d'alerte
- gris = en attente d'information sur le dispositif

Un clic sur le pictogramme permet de connaître :

- le ou les **polluants** mis en cause : dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂), ozone (O₃), particules de diamètre inférieur à 10 microns (PM₁₀),
- les **recommandations émises ou les mesures réglementaires mises en place** en matière de réduction des émissions **selon les secteurs d'activité** (agricole, industriel, transport, tertiaire/résidentiel) et les éventuelles mesures d'accompagnement activées par les collectivités territoriales).

Accès aux historiques

L'outil, dans sa nouvelle version, permet d'accéder à l'historique des épisodes postérieurs au 15 septembre 2017. Pour les années précédentes, veuillez [cliquer ici](#).

Quelques repères pour en savoir plus

[L'air et la pollution atmosphérique](#)

[Surveiller et connaître la qualité de l'air](#)

[Les épisodes de pollution](#)

[Les normes de qualité de l'air](#)

(1) L'arrêté du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'[air ambiant](#) a été modifié par l'arrêté du 26 août 2016

[Télécharger l'Arrêté du 7 avril 2016 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant \(modifié par l'arrêté du 26 août 2016\)](#)

Source URL: <https://www.lcsqa.org/vigilance-atmospherique>